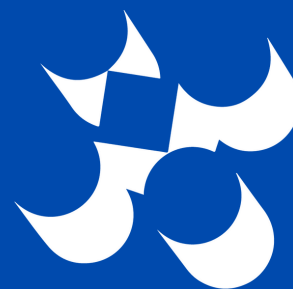


Centre Hospitalier de Valenciennes

Livret d'accueil



Facile à lire et à comprendre



CENTRE HOSPITALIER
DE VALENCIENNES

Centre Hospitalier de Valenciennes

Livret d'accueil

Rédaction : Nous Aussi délégation de Valenciennes
et Céline Gamelin APEI du Valenciennois

Graphisme : SantéBD et Picto-France

Partenariat : le Centre Hospitalier de Valenciennes
et l'APEI du Valenciennois

Un grand merci aux adhérents de Nous Aussi Valenciennes :
Lahcen Er Rajaoui, Yann Deschamps, Catherine Corbier, Moïse
Bouet, Laurent Grabel, Ludovic Pruvost, Mickaël Smialkowski,
Laurent Domzalski.

Merci également à Sylvie Baron, Personne de soutien.
Merci à Michelle Maillot, membre de la Commission Des Usagers
et membre de l'APEI du Valenciennois,
Pauline Rouzé, Coordonnatrice santé à l'APEI du Valenciennois.

Comment ce livret d'accueil marche ?



Le livret d'accueil
donne des informations
sur l'hôpital de Valenciennes.

Le livret d'accueil explique
comment fonctionne l'hôpital.

Le livret d'accueil a un sommaire
avec des couleurs.

Sommaire du livret d'accueil
Comment ce livret d'accueil marche ? 5

Mon séjour à l'hôpital	
Page 7: Je vais à l'hôpital	7
Page 8: Je reste à l'hôpital	8
Page 9: Je prends mon repas à l'hôpital	10
Page 11: Mon accompagnant	11
Page 12: Les services en plus	12
Page 13: Je quitte l'hôpital	13
Mes droits	
Page 17: La personne de confiance	17
Page 18: Les directives anticipées	18
Page 19: Les soins palliatifs	20
Page 21: La bientraitance	21
Page 23: Le consentement	23
Page 24: La RGPD	24
Page 25: Le droit à l'expression	25
Mon dossier	
Page 14: La sécurité	14
Page 15: Le personnel hospitalier	15
Informations	
Page 16: L'annuaire des services	16
Page 17: La pharmacie	17
Présentation de l'hôpital	
Page 10: Le centre hospitalier de Valenciennes	10
Page 19: Je repère les couleurs	19
Page 20: Je prends un rendez-vous	20
Mes adresses	
Page 21: Explication des mes adresses	21

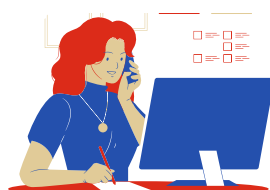
Les couleurs m'aident.
C'est pour me repérer.



Le pictogramme avec un œil
donne des exemples.



Le pictogramme avec l'ampoule
donne des idées et des conseils.



Le pictogramme avec un bureau
c'est quand le service administratif
peut m'aider à comprendre.



Le pictogramme du dictionnaire
montre les mots compliqués.

Les mots compliqués
sont à la page 42.

Sommaire du livret d'accueil

Mon séjour à l'hôpital

Fiche 1 : Je vais à l'hôpital	page 11
Fiche 2 : Je reste à l'hôpital	page 12
Fiche 3 : Je prends mon repas à l'hôpital	page 14
Fiche 4 : Mon accompagnant	page 15
Fiche 5 : Les services en plus	page 16
Fiche 6 : Je quitte l'hôpital	page 18

Mes droits

Fiche 7 : La personne de confiance	page 23
Fiche 8 : Les directives anticipées	page 24
Fiche 9 : Les soins palliatifs	page 26
Fiche 10 : La bientraitance	page 27
Fiche 11 : Le consentement	page 29
Fiche 12 : La RGPD	page 30
Fiche 13 : Le droit à l'expression	page 31

Mes devoirs

Fiche 14 : La sécurité page 37

Fiche 15 : Le personnel hospitalier page 39

Informations

Fiche 16 : La maison des usagers page 43

Fiche 17 : La spiritualité page 44

Présentation de l'hôpital

Fiche 18 : Le centre hospitalier de Valenciennes.. page 47

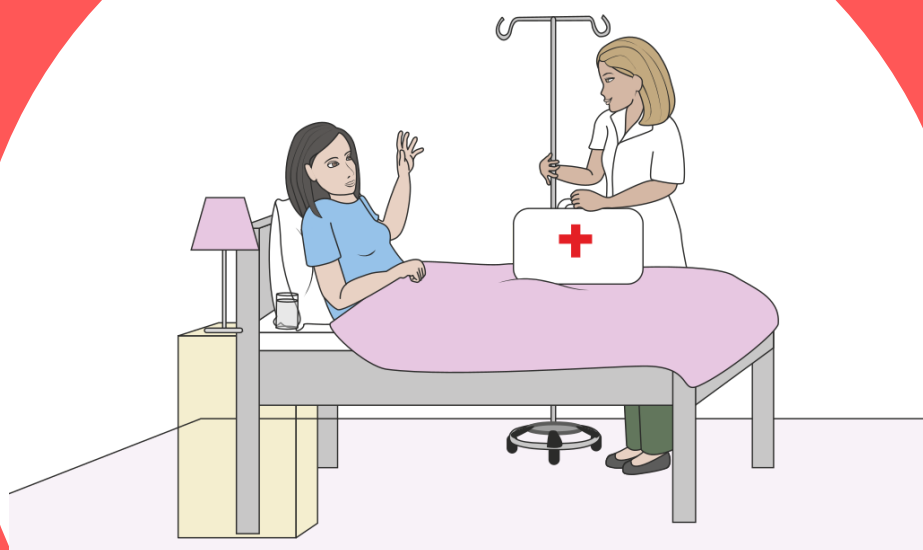
Fiche 19 : Je repère les couleurs page 49

Fiche 20 : Je prends un rendez-vous page 50

Mots difficiles

Fiche 21 : Explication des mots difficiles page 55

Mon séjour à l'hôpital

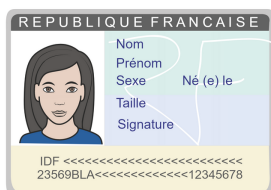


Fiche 1

Je vais à l'hôpital

Je prends des documents avec moi.

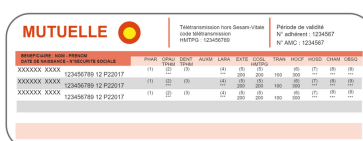
ma carte
d'identité



ma carte
vitale



ma carte
de mutuelle



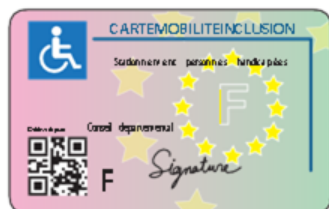
mes documents
de santé



Je suis en situation de handicap

Je prends avec moi :

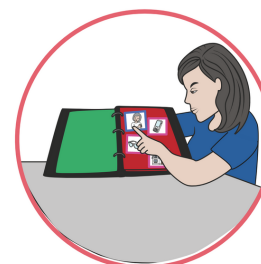
ma carte
mobilité inclusion



ma carte d'urgence
maladie rare

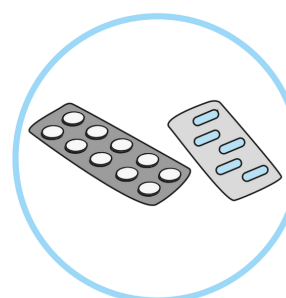
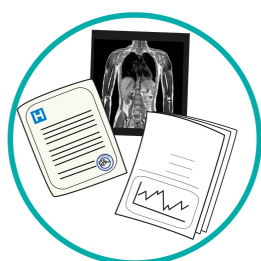


mes outils
de communication



Je prends un traitement médical

Je vais à l'hôpital,
Je prends mes médicaments avec moi.
Je prends mon ordonnance.



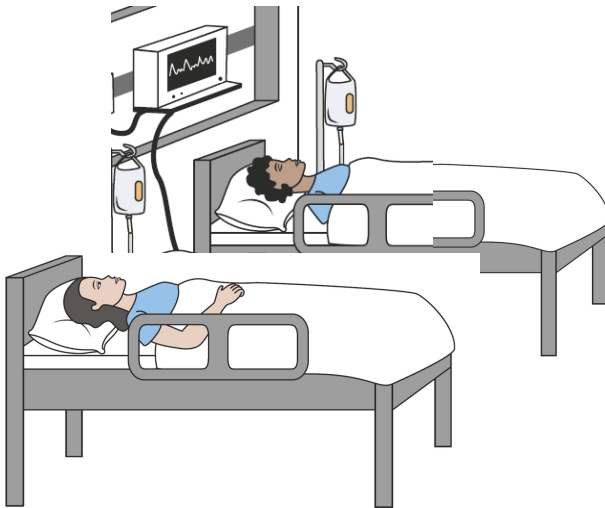
Fiche 2

Je reste à l'hôpital

Je peux être dans une chambre double.
C'est pour être avec une autre personne.

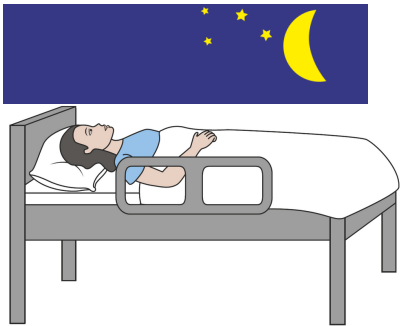
Je peux choisir
d'être dans une **chambre individuelle** 
C'est pour être **seul**.

Je suis dans une chambre double

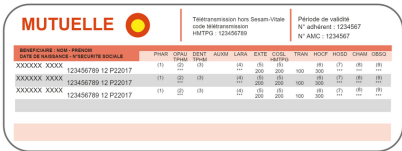


Je ne paie pas.

Je suis dans une chambre individuelle



Je reste la nuit.

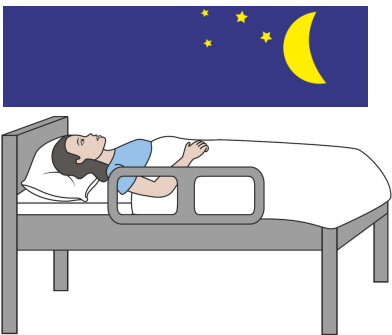


J'ai une mutuelle.

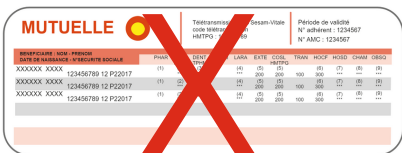


Je ne paie rien.

Ma mutuelle prend les frais d'hospitalisation en charge ou une partie.



Je reste la nuit.



Je n'ai pas de mutuelle.



Je dois payer.

Remarque

Je peux me renseigner au service administratif.



Je reste à l'hôpital

Fiche 3

Je prends mon repas à l'hôpital

Le matin,
je peux prendre un **petit déjeuner**.



Le petit déjeuner
est servi à 7 heures.

Le midi,
je peux prendre le **déjeuner**.



Le déjeuner
est servi à 12 heures.

Le soir,
je peux prendre le **dîner**.



Le dîner
est servi à 19 heures.

J'ai le **droit** de dire
mes préférences pour le repas.



Par exemple
je peux dire
je préfère manger des légumes.

Fiche 4

Mon accompagnant

J'ai le **droit** d'être accompagné.

Si j'en ai besoin, je peux demander que quelqu'un reste avec moi.



Par exemple

Un membre de ma famille peut dormir dans ma chambre.

Mon accompagnant peut :

- dormir dans un lit
- avoir un fauteuil
- manger avec moi



Remarque

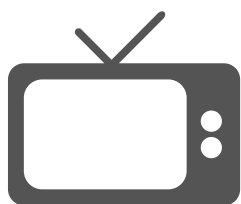
Mon accompagnant peut manger avec moi. Il doit payer son repas.

Je peux me renseigner au service administratif.



Fiche 5

Les services en plus



Dans ma chambre
je peux regarder la **télévision**.



BFM TV et GULLI
sont des chaînes gratuites.



Les autres chaînes sont payantes.



Je dois payer
de **5,50 euros** par jour
ou **33 euros** par semaine.



Je peux demander un **téléphone** fixe
pour être appelé.



Je peux demander **internet**.
Le WI-FI en limité est gratuit.

Remarque

Je peux me renseigner
au service administratif.





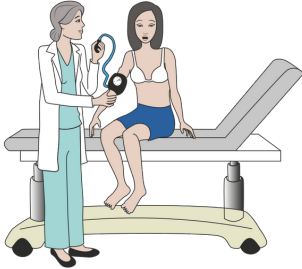
Dans l'hôpital,
il y a une cafétéria.

Je peux acheter :

- le journal
- un magazine
- un cadeau
- une pâtisserie.
- des sandwiches
- des boissons

Fiche 6

Je quitte l'hôpital



Le médecin vient me voir dans ma chambre.

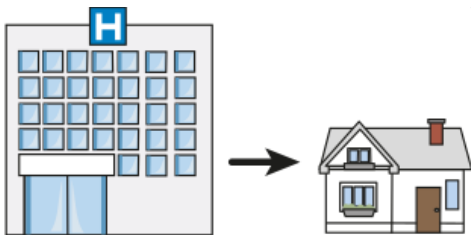


Le médecin vérifie que je vais bien.



J'ai des documents de sortie.
Par exemple :

- une ordonnance de médicaments
- une ordonnance pour un examen
- une lettre qui explique ma santé



Je peux rentrer chez moi.

Après mon hospitalisation

Je rentre chez moi :



- par mes propres moyens



- avec mon accompagnant



- en transports en commun



Remarque

Je peux rentrer chez moi en ambulance.
Je dois avoir une **prescription médicale**.
C'est le médecin qui me donne ce document.

Je quitte l'hôpital

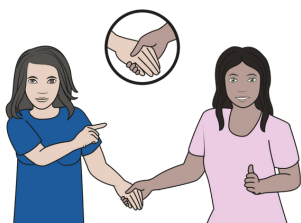
Fiche 6

Mes droits



Fiche 7

La personne de confiance



La **personne de confiance**
c'est une personne qui m'aide.
C'est moi qui la choisis.

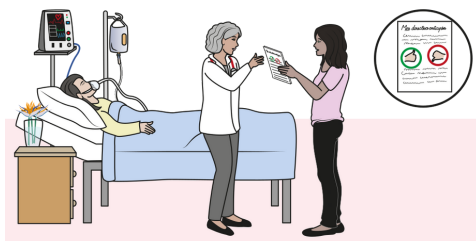
C'est par exemple :

- un membre de ma famille
- un ami
- un tuteur, un curateur



Cette personne m'aide :

- à **comprendre** les mots du médecin
- à faire des **choix** pour ma santé
- à **exprimer** ce que je veux dire



Je peux avoir confiance
en cette personne.
Cette personne respecte mes choix.

Cette personne défend mes choix
quand je suis en difficultés.

Ma personne de confiance



La bonne idée

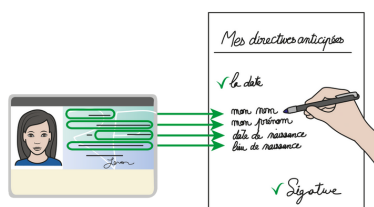
Je peux lire la bande dessinée complète
de **SantéBD** sur **www.santebd.org**

"La personne de confiance".



Fiche 8

Les directives anticipées



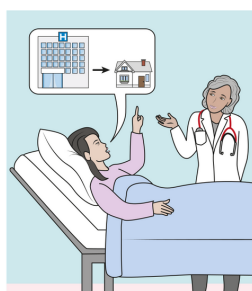
Les directives anticipées
c'est un **document**.



Ce document explique
comment je veux être soigné
en fin de vie.

J'ai le droit d'exprimer mes envies :

- à n'importe quel âge
- même si je suis en bonne santé



Par exemple

Si je suis très malade
je peux choisir de mourir à la maison.



Le médecin lit ce document.

La personne de confiance
peut aussi lire le document.



La personne de confiance
peut m'aider
à écrire ce document.



J'utilise ce que je veux
pour m'exprimer.

Par exemple j'utilise :



- des images



- un ordinateur

- le langage des signes.

Les directives anticipées



La bonne idée

Je peux lire la bande dessinée complète
de **SantéBD** sur **www.santebd.org**

"Les directives anticipées".



Les directives anticipées

Fiche 8

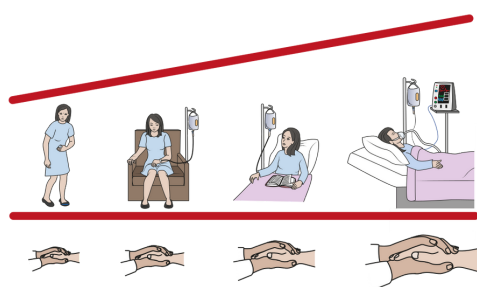
Fiche 9

Les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins :

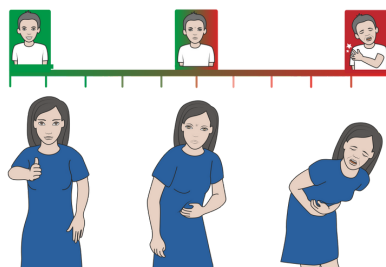


- pour avoir moins mal.
- pour me sentir mieux dans mon corps
- pour me sentir mieux dans ma tête.

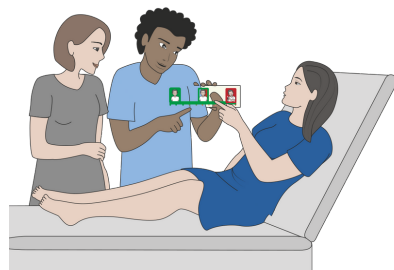


Par exemple
j'ai une grave maladie.

Cette maladie est **incurable**. 
Cela veut dire que je ne peux pas guérir.



Cette maladie me fait très mal.
J'ai beaucoup de douleurs.



Je dois prendre un traitement.
J'ai le droit d'avoir des soins palliatifs.

Pour en savoir plus
je lis la **loi CLAYES LEONETTI**
du 2 février 2016. 

Les soins palliatifs 



La bonne idée

Je peux lire la bande dessinée complète
de **SantéBD** sur **www.santebd.org**

"Les soins palliatifs".





La bientraitance
c'est m'accompagner le mieux possible.

J'ai le droit :

- d'être soigné
- de garder un lien avec ma famille
- d'avoir des réponses à mes questions
- d'être soulagé si j'ai des douleurs
- d'être écouté
- de m'exprimer
avec mes outils de communication
- d'être respecté
- d'avoir des informations accessibles
sur ma santé

Centre Hospitalier de Valenciennes

Charte Romain Jacob

La charte *Romain Jacob*

Accueil et prise en charge d'une personne vivant avec un handicap



Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même	Valoriser l'accompagnement	Exprimer les besoins
Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap	Construire une culture professionnelle commune	Coordonner le parcours de santé
Organiser l'accès aux soins et à la prévention	Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires	Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
Améliorer la réponse aux urgences médicales	Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication	Mettre en œuvre et évaluer la charte

Direction communication - CH Valenciennes - 2021

La charte Romain Jacob a été signée le 17 janvier 2019 au CHV par Pascal Jacob, Président de l'association Handidactique, Rodolphe Bourret, Directeur général et le Dr Girard-Buttaz, Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement.



Votre sécurité, notre priorité CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

La bientraitance



Le consentement c'est donner son accord.

Le consentement doit être **libre** et **éclairé**.

Libre ça veut dire
que ça vient de soi-même.

C'est mon choix personnel.

On ne peut pas m'obliger,
ça ne peut pas être contre ma volonté.

Eclairé ça veut dire
que j'ai bien compris les informations.

Les informations doivent être
accessibles à tous.



Par exemple



Le Facile à Lire et à Comprendre
permet de mieux comprendre les informations

Fiche 12

Le Règlement Général de Protection des Données.



C'est des règles à respecter
par l'hôpital.



C'est pour protéger
mes **informations privées**.



Par exemple

mon nom
mon prénom
mon numéro de sécurité sociale
mon adresse
mon numéro de téléphone



C'est pour protéger
mes **informations de santé**.



Par exemple

le nom de ma maladie
mon traitement
si je me fais opérer
et pour quelle raison je me fais opérer



1. J'ai le droit de faire une **réclamation** .

La réclamation :

- c'est quand je ne suis pas content du service rendu.
- c'est quand j'attends une réponse à ma demande.

Je peux faire une demande :

- écrite
- orale
- avec mes outils de communication



Par exemple

Je ne trouve pas les repas bons.

J'ai payé des chaînes de télévision
mais les chaînes ne fonctionnent pas.

Le médecin m'explique mal ma maladie.
Le médecin dit des mots que je ne comprends pas.
Le médecin s'adresse à mon accompagnant
mais pas à moi.

Le droit à l'expression

2. La satisfaction.



- C'est quand je suis content du service rendu.

Je peux donner mon avis :

- par écrit
- par l'oral
- par mes moyens
- avec mes outils de communication



Par exemple

Le médecin a pris le temps de m'écouter.

Le médecin a pris le temps d'expliquer ma maladie

.

Le médecin répète les explications si besoin.

Le médecin s'est adressé à moi.

Centre Hospitalier de Valenciennes

Commission Des Usagers

“ Un remerciement, une réclamation, votre satisfaction
nous sommes à votre écoute ”

Par internet

En vous exprimant sur le site : www.ch-valenciennes.fr

📄 Rubrique **LE CHV / nous contacter**

De vive voix

- 🗨 En vous adressant au personnel du service, au Cadre de Santé ou au Médecin, (pour obtenir un rendez-vous, veuillez vous adresser au secrétariat du service).
- 🗨 En consentant, au moment de votre séjour, à communiquer votre adresse mail afin de répondre à une enquête de satisfaction après votre retour à domicile.



En saisissant, sur rendez-vous

- Le médiateur Médecin, compétent pour les réclamations mettant en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service,
- Le médiateur non Médecin, pour les autres réclamations.

Le rendez-vous est à prendre auprès de Monique Blaise.

En cas de saisine de l'un des Médiateurs, vos plaintes et réclamations seront examinées par la Commission des Usagers (cf. ci-dessous). Sa composition se limite aux Présidents, Médiateurs, Représentants des Usagers et invités permanents pour constituer le «Bureau des Plaintes et Réclamations».

Par écrit

En adressant votre courrier à : Monsieur le Directeur Général,
Centre Hospitalier de Valenciennes, Bât. Désandrouin - Av. Désandrouin - CS 50479, 59322 Valenciennes Cedex

composition

Monsieur S. RUYANT, représentant le Directeur

Présidence :

Docteur C. MEURISSE, médiateur médecin
Monsieur J.L. LOUIS, vice-président (représentant des usagers)

Médiateurs :

Docteur C. MEURISSE, médiateur médecin
Docteur C. FONTIER, (suppléante) médiateur médecin
Docteur T. BATONGA, (suppléant) médiateur médecin
Docteur B. LERNOUT, (suppléant) médiateur médecin
Madame M. BLAISE, médiateur non médecin
Monsieur D. CREPIN, (suppléant) médiateur non médecin

Représentants des usagers :

Madame M. MAILLOT, association des parents d'enfants handicapés (A.P.E.I.)
Monsieur J.- L. LOUIS, association du Nord de la France des Insuffisants respiratoires (ANFIR)
Madame R. LALOU, (suppléante), association UFC Que Choisir
Monsieur J.- P. PICHARD, (suppléant), association UFC Que Choisir

Autres représentants :

Docteur C. MEURISSE, président de la CME
Monsieur C. PAUMARD, représentant de la C.S.I.R.M.T
Madame L. COUPE, (suppléante) représentant de la C.S.I.R.M.T
Madame V. NIEWRZEDA, représentant du personnel
Monsieur D. DELRUE, (suppléant) représentant du personnel
Madame R. LALOU, représentant du Conseil de Surveillance
Monsieur J.B. GUIOT (suppléant) représentant du Conseil de Surveillance

Invités permanents :

Madame F. SANDONA, membre association Familles Rurales
Madame O. DEMOULIN, Ingénieur qualité
Docteur C. HUART, coordinatrice de la gestion des risques
Madame P. LANNON, coordinatrice générale des soins

Pour tout renseignement
Monique BLAISE

Chargée des Relations avec les Usagers

03. 27. 14. 03. 28 ou blaise-m@ch-valenciennes.fr

Votre sécurité, notre priorité.



CENTRE HOSPITALIER
DE VALENCIENNES

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

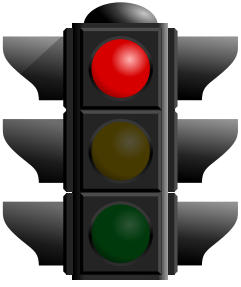
Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Mes devoirs



Fiche 14

La sécurité



Je dois respecter les règles de sécurité.

Il est **interdit** de :



- fumer



- boire de l'alcool



- amener un animal

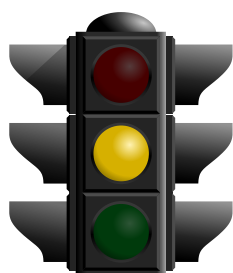


- amener des armes à feu



- amener des liquides dangereux

La sécurité



Je dois respecter les règles de sécurité.

Il faut **éviter** de :



- faire venir des enfants dans la chambre



- avoir beaucoup de personnes dans la chambre



- parler fort



- apporter des fleurs et des plantes



- apporter de la nourriture



- amener de l'argent



- amener des bijoux

Je dois respecter le personnel hospitalier.

Je respecte :

- le règlement
- l'hygiène
- la sécurité
- je reste poli.
- j'écoute les **consignes**  des soignants.

Une consigne
c'est un conseil que je suis obligé de suivre.

C'est pour être bien soigné.

Je n'interrompt pas l'infirmier
pendant mes soins médicaux.

C'est pour éviter que l'infirmier se trompe.

C'est très important.

L'infirmier doit rester concentré.

Informations





La maison des usagers est un service pour aider les personnes malades.

La maison des usagers est dans le hall de l'hôpital.

Il y a des bénévoles.

Les bénévoles sont là pour :

- accueillir
- informer sur un problème de santé
- aider à préparer un entretien médical
- informer sur les droits
- aider à vivre avec une maladie
- aider à vivre avec un handicap
- aider à garder la santé



La bonne idée

Je regarde les horaires sur place.

Je peux contacter
le service Direction de la Qualité
au **03.27.14.50.32**

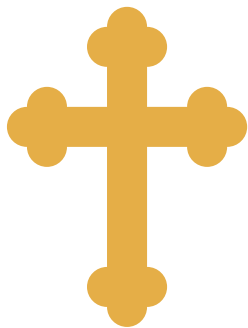
Fiche 17

La spiritualité



La spiritualité c'est une croyance.

Je peux demander un accompagnement pour ma religion.



Aumônerie **Catholique**

aumonerie-chv@ch-valenciennes.fr

Je peux téléphoner au **03.27.14.33.00**



Aumônerie **Musulmane**

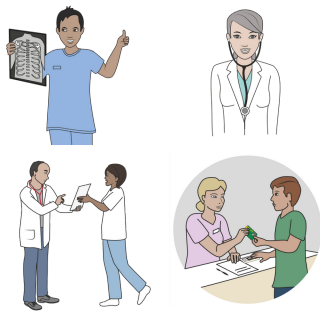
aumoneriemusulmane-chv@ch-valenciennes.fr

Je peux téléphoner au **03.27.14.06.21**

Présentation de l'hôpital



Le centre hospitalier de Valenciennes c'est:



- 5 000 personnes
qui travaillent à l'hôpital

Il y a 2 000 places en chambre :

- pour les personnes âgées
- pour les adultes
- pour les enfants
- pour les bébés

Le centre hospitalier de Valenciennes c'est:



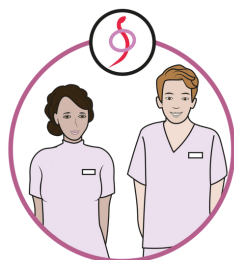
- plus de 1000 rendez-vous par jour
- plus de 300 admissions par jour



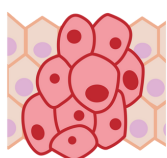
- 2 équipes **SMUR** 
- 14 interventions du SMUR par jour
- plus de 300 personnes par jour aux urgences



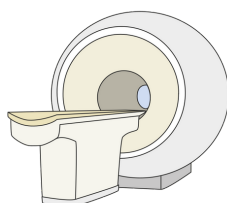
- des EHPAD
- des résidences en autonomie



- 1 maternité
- 9 accouchements par jour



- soigner le **cancer**



- passer des examens médicaux



- faire des opérations de **chirurgie**

Le centre hospitalier de Valenciennes

Fiche 19

Je repère les couleurs

Les professionnels de la santé
portent une blouse.

La couleur de la blouse
représente un métier.



**personnel
médical**



urgences



sage-femme



**aide soignant
puériculture**



secrétaire



étudiant



**agent
de services**



repas



brancardier



Je choisis de téléphoner à l'hôpital :
03.27.14.34.30

Je peux **téléphoner** le :

- lundi de 8h00 à 17h30
- mardi de 8h00 à 17h30
- mercredi de 8h00 à 17h30
- jeudi de 8h00 à 17h30
- vendredi de 8h00 à 17h30

Je choisis de venir à l'hôpital
prendre un rendez-vous.

Je peux **venir** le :



- lundi de 8h00 à 17h30
- mardi de 8h00 à 17h30
- mercredi de 8h00 à 17h30
- jeudi de 8h00 à 17h30
- vendredi de 8h00 à 17h30



Hôpital Jean Bernard

Avenue Désandrouin
59300 Valenciennes

03.27.14.33.33



Maternité Monaco

Avenue Monaco
59300 Valenciennes

03.27.14.32.53



Institut Jean-Stablinski

57 avenue Désandrouin
59300 Valenciennes

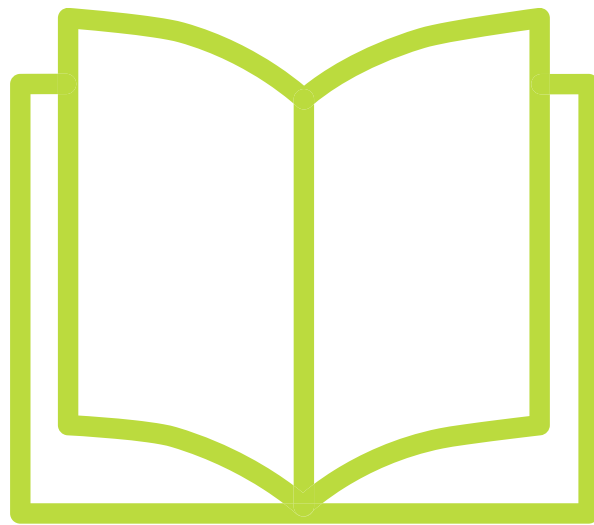
03.27.14.31.20

Je prends un rendez-vous

Fiche 20

• 51

Mots difficiles



Fiche 21



Accompagnant :

C'est une personne qui m'aide.

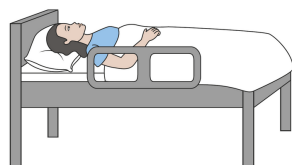
Cette personne est un membre de la famille, un éducateur, un tuteur, un ami.



Bientraitance :

a bientraitance

c'est m'accompagner le mieux possible.



Chambre individuelle :

C'est une chambre d'hôpital.

Dans cette chambre je suis tout seul.

Charte Romain Jacob :

C'est un ensemble de bonnes pratiques.

Consentement :

C'est donner son accord.

Consigne :

C'est un conseil que je suis obligé de suivre.

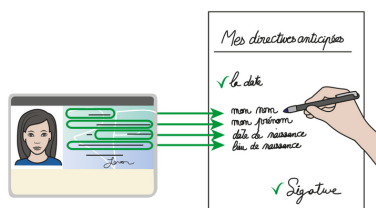
Directives anticipées :

C'est c'est un document.

Ce document explique

comment je veux être soigné en fin de vie.

J'ai le droit d'exprimer mes envies.



Incurable :

C'est une maladie qui ne peut pas guérir.



La loi CLAEYS-LEONETTI

Cette loi est un droit.

Je peux mourir selon mes volontés.

Je suis en fin de vie.

Cela veut dire que je vais mourir.

Je peux demander :

- l'arrêt des traitements
- l'arrêt des examens médicaux
- un accompagnement pour ne plus souffrir



Par exemple

J'ai un cancer qu'on ne peut plus soigner.

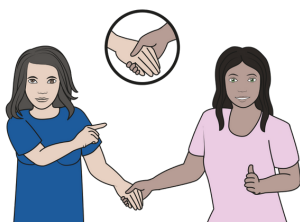
J'ai un traitement lourd.

Je demande à arrêter ce traitement.

J'ai le droit d'avoir un autre traitement :

- pour me soulager
- pour ne plus souffrir

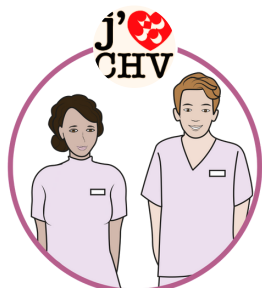
Cela me permet de mourir libre
et avec dignité.



Personne de confiance :

C'est une personne qui m'aide à :

- comprendre les mots du médecin
- faire des choix pour ma santé
- exprimer ce que je veux dire



Personnel hospitalier :

C'est un soignant qui travaille à l'hôpital.

RGPD :

Règlement Général des Protections des Données.

C'est des règles à respecter par l'hôpital.

C'est pour protéger mes informations privées et de santé.



SMUR :

Service Mobile d'Urgence et Réanimation.

C'est une voiture des urgences.



Soins palliatifs :

C'est des soins pour avoir moins mal.

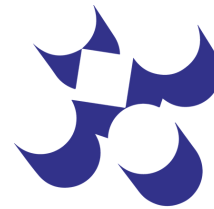
C'est des soins pour me sentir mieux dans mon corps dans ma tête.



Spiritualité :

C'est une croyance.

La réalisation de ce livret est rendue possible grâce à :



CENTRE HOSPITALIER
DE VALENCIENNES



Association française
des personnes handicapées intellectuelles
Délégation locale de Valenciennes



SantéBD est conçu pour tous.

Les outils de communication SantéBD sont développés par l'association CoActis Santé qui fédère un grand nombre d'acteurs du monde associatif, institutionnel et sanitaire.

Ensemble, ils co-construisent ces outils pour en assurer une utilisation accessible à tous.

contact@santebd.org • www.santebd.org

Tous droits de reproduction, de représentation et de modification réservés sur tout support dans le monde entier. Toute utilisation à des fins autres qu'éducative et informative et toute exploitation commerciale sont interdites.

Les illustrations sont de Frédérique Mercier. ©CoActis Santé



Ce document a été relu
par des personnes avec un handicap intellectuel et respecte les
règles européennes du "Facile à lire et à comprendre" (FALC).
Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

« © Logo européen Easy-to-Read : Easy to Read.
Plus d'informations sur www.easy-to-read.eu ».

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It highlights the need for a comprehensive understanding of the subject matter and the role of the researcher in this process. The second part of the paper presents the methodology used in the study, including the data collection methods and the analysis techniques. The third part of the paper discusses the results of the study and the conclusions drawn from the data. The final part of the paper provides a summary of the findings and offers suggestions for future research.

The research was conducted in a systematic and rigorous manner, following the principles of scientific inquiry. The data was collected from a large sample of participants, ensuring the representativeness of the findings. The analysis was conducted using advanced statistical techniques, allowing for a detailed examination of the data. The results of the study are presented in a clear and concise manner, highlighting the key findings and their implications.

The findings of the study have important implications for the field of research. They provide a new perspective on the subject matter and offer valuable insights into the underlying mechanisms. The results also have practical implications, providing guidance for the development of interventions and policies. The study contributes to the existing body of knowledge and opens up new avenues for future research.

In conclusion, the study has successfully achieved its objectives and has provided a comprehensive understanding of the subject matter. The findings are significant and have important implications for the field. The study is a valuable contribution to the literature and offers a solid foundation for future research.